



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260403-2182841-AR

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le : 07/04/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2026\_116

**Objet** : Autorisation d'ouverture au public d'une boutique sous l'enseigne AROMA ZONE (lot n° 105 et 109F) située dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** l'arrêté municipal n° 2025-698, en date du 28 novembre 2025 autorisant les travaux de restructuration des cellules n° 105-107A et 109 F,

**VU** l'arrêté municipal n° 2025-725 en date du 08 décembre 2025 autorisant les travaux d'aménagement d'une boutique sous l'enseigne AROMA ZONE (lots n° 105 et 109F),

**VU** l'arrêté n° 2026-227, en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la Sécurité et la Prévention,

**VU** la visite de réception de travaux, en date du 13 janvier 2025, relative à la restructuration des cellules 105-107A et 109F pour une création de deux cellules (105 et 109F), préalable à l'ouverture au public d'une boutique, sous l'enseigne AROMA ZONE,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par le Service d'incendie et de Secours des Yvelines, en séance plénière de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, en date du 29 janvier 2026, à l'ouverture au public d'une boutique sous l'enseigne AROMA ZONE (*lots n° 105 et 109F*),

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

## ARRÊTE

**Article 1** : l'autorisation d'ouverture au public d'une boutique, sous l'enseigne **AROMA ZONE (lots n° 105 et 109F)** située dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

**Article 2** : La présente décision est notifiée à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 03 avril 2026



Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu  
10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire chargé de la Sécurité  
et de la prévention